

13 HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2025

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- M. Jean-Marc PERRIN, Président
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- M. Patrick CASU
- Mme Catherine CHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- Mme Gisèle DARMON
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Faouzi JACQUOT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Abdelali LOUAFI
- M. Christophe MAGNAN
- M. Jordan MANGANI
- Mme Marie MARTINOD
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Michel ROUX
- M. Fayçal ZERGUINE

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

- M. Martial ALVAREZ, donne pouvoir à M. PERRIN
- Mme Marine PUSTORINO, donne pouvoir à M. PERRIN

ADMINISTRATEUR EXCUSE

- M. Michel BALLARO

ASSISTENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général
- Valérie BORONI, Secrétaire du CSE

Conseil d'Administration du 22 octobre 2025
Délibération n° 3-CA.25.070

**RESTRUCTURATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 3 EN TYPE 5
RESIDENCE LE BOSQUET – BATIMENT C
13011 MARSEILLE – REF 220 53 137**

Considérant les termes du rapport n° 3 ci annexé

Le Conseil d'Administration,

Vu les dispositions de l'article L.442-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation


Après en avoir délibéré

A l'Unanimité des Présents et Représentés

- **AUTORISE** de la restructuration d'un logement de type 3 en type 5 sur la résidence le Bosquet – Bâtiment C – Chemin de la Haute Granière – 13011 MARSEILLE – Réf : 220.53.137

Extrait certifié conforme,
Marseille, le 22 octobre 2025

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

Le Directeur Général certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

RAPPORT N° 3
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2025

RESTRUCTURATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 3 EN TYPE 5 - RESIDENCE LE BOSQUET – BATIMENT C - 13011 MARSEILLE – REF 220 53 137

La résidence le Bosquet située à MARSEILLE dans le 11^{ème} arrondissement a été mise en service en 1975. Elle comprend 235 logements allant du type 2 au type 5.

Le logement référencé 220 53 137 était à l'origine un appartement de type 5, qui a été restructuré en type 3 il y a plus de vingt-cinq ans, en raison des difficultés sociales et de la vacance locative rencontrée à l'époque.

Dans ce logement précisément, deux chambres ont été condamnées, le transformant en type 3. Le départ du locataire en place depuis 2016, offre désormais l'opportunité de le recommercialiser en cohérence avec sa surface réelle et sa configuration initiale.

La remise en état du logement permettra de porter sa surface de 66 m² à 89 m², le rendant ainsi en adéquation avec l'accueil d'une famille correspondant au profil d'un type 5.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser cette restructuration, étant précisé qu'en cas d'accord, elle donnera lieu à la rédaction d'un avenant à la convention APL.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à prendre délibéré conformément au projet de délibération qui lui a été présenté.